

DIPLOME D'ETAT ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL EN APPRENTISSAGE

Session 2022-2024

Données règlementaires	<p>Diplôme d'Etat du Code de l'Action Sociale et des Familles de niveau 3 (anciennement V)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret N° :2021-1133 du 30 août 2021 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social. NOR : SSAA2123278A - RNCP25467 - La loi du 5 septembre 2018 ouvre les champs de l'apprentissage et redistribue les modes de formation. Cette loi « avenir professionnel » libère l'offre de formation en apprentissage. <p>Définition du diplôme : Article 1 de l'arrêté du 29 janvier 2016. « <i>Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités telles que définies à l'annexe I « Référentiel professionnel ».</i></p>
La certification	<p>Diplôme d'état d'Accompagnant Educatif Social.</p> <p>L'obtention du diplôme est subordonnée à la validation de cinq blocs de compétences, correspondant aux cinq domaines de formation.</p> <p>Chaque bloc de compétence doit être validé séparément. Un bloc de compétence est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences. • Avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence. <p>L'acquisition de ces compétences est attestée par le livret de formation et répertoriée par la fiche de synthèse sur les compétences acquises par le candidat en stage ou par adaptation pédagogique.</p> <p>La certification de ce nouveau diplôme est particulièrement innovante puisqu'elle s'inscrit délibérément dans un principe de vérification tout au long de la formation des connaissances acquises et qu'elle se déroule principalement au sein du centre de formation.</p> <p>Le diplôme est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).</p>
Dispenses et allègements	<p>Des dispenses et allègements sont possible sur présentation de certains diplômes précédemment acquis (Liste des diplômes en annexe V du Décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.</p>
Les débouchés	<p>Les Accompagnants Educatifs et Sociaux réalisent des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature.</p> <p>Ils accompagnent tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.</p> <p>Ils veillent à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagnent dans sa vie sociale et relationnelle.</p> <p>Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.</p>
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 18 ans à 29 ans - <i>Pas de limite d'âge pour les RQTH, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.</i> - Niveau scolaire souhaité : 3^{ème} - Satisfaire aux épreuves de sélection - Avoir une expérience de 2 mois auprès de personnes dépendantes (souhaitable) - Obligation de signer un contrat d'apprentissage

<p>Modalités et délais d'accès</p>	<p>Les pré-inscriptions aux sélections se font en ligne sur le site internet : www.emap.re selon le calendrier de sélection défini (consultable sur notre site internet).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des dossiers de candidature et de la note biographique manuscrite par un jury, composé d'un formateur et d'un professionnel de terrain. • Entretien de 30 minutes selon la situation du candidat : <ul style="list-style-type: none"> • Admis de droit en formation* : entretien de positionnement avec l'établissement de formation. • Autres candidats : entretien de 30 mn, par le jury, pour évaluer la motivation, la capacité d'engagement dans le métier et la formation du candidat et l'aptitude à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'EMAP. L'entretien s'appuie sur la note biographique. <p>*Sont admis de droit en formation les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du Décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Liste des diplômes : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)</i> • <i>Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)</i> • <i>Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale</i> • <i>Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique</i> • <i>Diplôme d'Etat d'assistant familial</i> • <i>Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)</i> • <i>Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)</i> • <i>Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)</i> • <i>Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)</i> • <i>Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)</i> • <i>Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS</i> • <i>Titre professionnel d'agent de service médico-social</i> • <i>Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales</i> • <i>Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne</i> • <i>Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif</i> • <i>Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien</i> • <i>Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne</i> • <i>Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes</i> • <i>Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural</i> • <i>Titre professionnel Assistant de vie dépendance</i> • <i>Mention complémentaire aide à domicile</i> • <i>Certificat d'Aptitude Professionnelle accompagnant éducatif petite enfance</i> • <i>Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole services aux personnes et vente en espace rural - Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance</i> 2) Les lauréats de l'Institut de l'engagement ; 3) Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ; 4) Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ; du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale 5) Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.
	<p>Statuts et effectifs</p>

<p>Objectifs généraux</p>	<p>Qualifier des demandeurs d'emploi et des professionnels de l'accompagnement par un socle commun de compétences dans l'accompagnement des personnes fragiles.</p> <p>Accompagner la spécialisation des demandeurs d'emploi et des professionnels en fonction de leur projet personnel et professionnel, ainsi que des besoins en emploi de proximité dans les services à la personne, en milieu scolaire, dans les institutions sociales et médico-sociales et en milieu hospitalier.</p>
<p>Objectifs pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualifier les apprentis par l'obtention du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social. - Amener les apprentis à : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne. • Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité. • Accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne. • Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention. • Travailler en équipe pluri professionnelle, gérer des risques et traiter des informations liées à l'accompagnement de la personne. - Acquérir les compétences nécessaires pour effectuer un accompagnement socio-éducatif au quotidien et dans la proximité.
<p>Durée de la formation</p>	<p>18 mois de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - 567 heures d'enseignement théorique dont 21 heures consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2. - 140 heures de stage hors structure employeur (soit 4 semaines de stage)
<p>Contenu de la formation</p>	<p>Contenu et organisation de la formation :</p> <p>L'architecture générale de la formation découle du référentiel professionnel et de sa déclinaison en cinq blocs de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bloc 1 : accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » (112H00) • Bloc 2 : « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de la personne et des règles d'hygiène et de sécurité » (91H00) • Bloc 3 : « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » (105H00) • Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention « (147H00) • Bloc 5 : « Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » (91H00) <p>Rythme d'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 semaines en entreprise et 1 semaine en centre de formation - 140 Heures de stage (hors structure employeur) <p>La formation se déroule sur une amplitude de 18 mois. Cette notion d'amplitude est à considérer comme une période globale de temps de formation, elle inclut les périodes de congés.</p>
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie de l'alternance intégrative (temps de regroupements en centre de formation et temps de stages nécessaire à l'apprentissage). - Individualisation du parcours (accompagnement consistant à aider le stagiaire à réaliser son projet de formation et de professionnalisation). - Pédagogie active. - Analyse des pratiques (en transversalité lors des interventions en centre de formation, via des études de situation et/ou de cas concrets). - Actions en partenariat avec des établissements médico-sociaux. - Participations des stagiaires à des journées thématiques et/ou Forums. - FOAD (Formation A Distance)

<p>Modalités d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de positionnement en début de formation et en fin de parcours de professionnalisation. - Evaluations théoriques et pratiques formatives tout au long de la formation. - Evaluation théoriques et pratiques normatives des cinq blocs de compétences, via des co-évaluations (non notées) sur le terrain et en centre de formation : 6 notes (certifications conformes aux annexes II (référentiel de certification) du décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social.
<p>La formation en chiffre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels</u> : Session en cours • <u>Taux de poursuite d'études</u> : Session en cours • <u>Taux d'interruption en cours de formation</u> : Session en cours • <u>Taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concernés, à la suite des formations dispensées</u> : Session en cours • <u>La valeur ajoutée de l'établissement</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Implantation de l'EMAP au sein même de la structure médico-sociale « Albert Barbot » ; - Interaction avec le public accompagné et des professionnels de l'action sociale et médico-sociale ; - Partenariats possibles via des projets d'éducation sociale et inclusive avec les différents services sociaux de proximité ; - Centre de documentation et pôle recherche en lien avec le contexte social et les dynamiques de territoire. • <u>Taux de satisfaction des stagiaires</u> : Session en cours • <u>Taux d'abandon</u> : Session en cours • <u>Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation</u> : Session en cours
<p>Dates de la Formation</p>	<p>Du 21 novembre 2022 au 21 mai 2024</p>
<p>Lieu</p>	<p>EMAP Bois d'Olives (Saint Pierre)</p>
<p>Tarifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financement selon OPCO - Reste à charge pour l'apprenti : 0 € - Frais de sélection (sous réserve de modification) : Épreuve écrite : 30 € Épreuve orale : 38 €
<p>Contacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Volet administratif</u> : Patricia DIJOUX - pdijoux@emap.re - <u>Volet pédagogique</u> : Stephane ALBORA – salbora@emap.re - <u>Coordonnateur pédagogique</u> : Rodolphe RAMALINGOM - rramalingom@emap.re - <u>Référent mobilité</u> : Rodolphe RAMALINGOM - rramalingom@emap.re
<p>Accessibilité</p>	<p>Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap Contacter notre référent handicap : referenthandicap@emap.re</p>